

**Profil de la baignade d'Auriac**  
Profil élaboré le : 10 octobre 2011

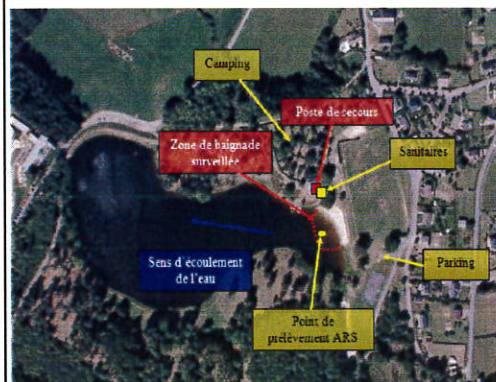


Date de MAJ : 28 Mai 2015

**Caractéristiques de la baignade**

Nom de la baignade : Etang d'Auriac  
Commune : Auriac  
Département : Corrèze  
Région : Limousin  
Responsable de l'eau de : Nicole BARDI (Maire) 06 32 93 80 83  
Période d'ouverture : 04 juillet au 30 août  
Heures de surveillance : mardi au vendredi : de 14 h à 19 h 45  
samedi et dimanche : 14 - 20 h 00  
Fréquentation moyenne : 25 personnes par jour  
Équipements : Poste de secours - 5 WC - 5 lavabos - 1 douche  
Accessibilité aux animaux : Non  
Autres activités : Pêche, activités nautiques

**Schéma de la zone de baignade**



**Historique de la qualité de l'eau**

Qualité de l'eau au cours des dernières années

2010	2011	2012	2013	2014
B	B	A		

A : eau de bonne qualité – B : eau de qualité moyenne – C : Eau pouvant être momentanément polluée

D : eau de mauvaise qualité \*Eau de qualité excellente

Selon la directive n°76-160

**Photo de la zone de baignade**



**Liste des épisodes de pollution au cours des 5 dernières années**

Année	Date	Type de pollution	origine	Interdiction de la baignade
2014		<b>néant</b>		non
2013		<b>néant</b>		non
2012		<b>néant</b>		non
2011	4-juil.	Cyanobactéries = 2 176 000 cellules/ml		oui du 4 au 19/07
2010	5-août	Cyanobactéries s=20672 cellules/ml		non

**Carte de la zone d'étude**



**Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion**

Diagnostic			Gestion préventive des pollutions			Plan d'actions
Sources de pollution avérées	Impacts	Distance de la zone de baignade	Indicateurs de suivi	Actions	Gestion de crise	Mesures de réduction des pollutions
<b>Aucune</b>	/	/	/	/	/	<b>Sans objet</b>
Sources de pollution potentielles	Impacts	Distance de la zone de baignade	Indicateurs de suivi	Préconisations	Gestion de crise	Mesures préventives de réduction des pollutions
Eaux usées			Observations visuelles quotidiennes mesures T°C : eau, présence de vents, odeurs et couleur eau	Gestion durable du plan d'eau et du bassin versant	Si dégradation de l'eau ou accidents :  interdiction temporaire de la baignade (arrêté municipal)  affichage « aujourd'hui baignade interdite pour cause de » et suivi analytique si nécessaire	
Eaux pluviales						